



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Pénuries de médicaments psychotropes en France

Question écrite n° 8380

Texte de la question

M. Eric Liégeon attire l'attention de M. le ministre auprès de la ministre du travail, de la santé, de la solidarité et des familles, chargé de la santé et de l'accès aux soins, sur la situation alarmante des pénuries de médicaments psychotropes en France. En effet, depuis l'automne 2024, quatorze molécules psychotropes (comme la quétiapine, la sertraline, la venlafaxine, le sel de lithium ou les formes injectables d'olanzapine) rencontrent de très grandes tensions d'approvisionnement et la liste de ces molécules essentielles devenues introuvables est, à ce jour, toujours conséquente puisqu'au 23 juin 2025 sept références étaient encore en très forte tension. Ce sont ainsi des dizaines d'antidépresseurs, d'anxiolytiques, de neuroleptiques ou encore certains thymorégulateurs essentiels dans le traitement des troubles psychiatriques, qui sont aujourd'hui peu disponibles voire plus du tout disponibles pour les patients. Plus de la moitié des pharmacies disposent par exemple de moins d'un jour de stock de traitements-clés pour les personnes bipolaires ou en dépression. Derrière ces tensions d'approvisionnement, ce sont des milliers de patients qui se retrouvent en détresse et fragilisés, confrontés à des rechutes et à des traitements de substitution parfois mal tolérés, entraînant des décompensations aiguës, des souffrances psychiques insupportables et *in fine* une surcharge des services psychiatriques déjà saturés. Il semblerait que la situation de pénurie actuelle provienne de l'arrêt, à l'automne 2024, pour un défaut de qualité, d'une usine grecque entraînant une interruption de la production pour le marché français et conduisant à des pertes d'approvisionnement en cascade. S'agissant par exemple de la quétiapine – antipsychotique prescrit pour soigner la schizophrénie et les troubles bipolaires – 60 % de l'approvisionnement français dépendait de cette usine grecque. Ces ruptures et difficultés d'approvisionnement sont d'autant plus préoccupantes que la santé mentale a été déclarée grande cause nationale pour l'année 2025. Les médecins psychiatres, syndicats de médecins ou associations de patients dénoncent donc vivement cette situation et attendent aujourd'hui un retour à la normale pour le bien-être des patients. Dans ce contexte, il lui demande donc quelles actions rapides il entend mettre en œuvre pour reconstituer au plus vite les stocks de ces médicaments essentiels, sécuriser leur approvisionnement et garantir aux patients une continuité de traitement indispensable à leur stabilité. Il souhaite également savoir si, à moyen terme, une réflexion plus globale sur la relocalisation de la production des médicaments dits « essentiels », mesure clé demandée par l'ensemble du secteur, est à l'étude, sachant que le territoire français dispose des compétences et des fabricants pour le faire.

Données clés

Auteur : [M. Eric Liégeon](#)

Circonscription : Doubs (5^e circonscription) - Droite Républicaine

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 8380

Rubrique : Pharmacie et médicaments

Ministère interrogé : [Santé et accès aux soins](#)

Ministère attributaire : [Santé et accès aux soins](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [8 juillet 2025](#), page 6011